

Réunion du 7 juillet 2014

Sous la présidence de : Monsieur Guy-Dominique KENNEL

Etaient
présents : Monsieur Guy-Dominique KENNEL, président

Monsieur André KLEIN-MOSSER, Monsieur Alfred BECKER, Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Etienne WOLF, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Pierre BERTRAND, Monsieur Jean-Paul WIRTH, Monsieur Jean-Michel FETSCH, Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Jean-Laurent VONAU, Monsieur Louis BECKER, Monsieur Frédéric BIERRY, vice-présidents

Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Etienne BURGER, Monsieur Thierry CARBIENER, Madame Marie-Dominique DREYSSE, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur Claude FROEHLY, Madame Laurence JOST, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Madame Suzanne KEMPF, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur André LOBSTEIN, Monsieur Jean MATHIA, Monsieur Philippe MEYER, Madame Alice MOREL, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Maître Raphaël NISAND, Monsieur Serge OEHLER, Madame Louise RICHERT, Monsieur Marc SENE, Docteur Gérard SIMLER, Monsieur Richard STOLTZ, Monsieur Jean-Claude WEIL, Madame Laurence MULLER-BRONN, secrétaires

Procuration(s) :

Excusé(s) : Monsieur Sébastien ZAEGEL, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Roland BRENDLE, Monsieur Henri DREYFUS, Monsieur Robert HERRMANN, Docteur Yves LE TALLEC, Monsieur Pierre MARMILLOD, Monsieur Freddy ZIMMERMANN

Absent(s) :

Rapporteur : Monsieur Sébastien ZAEGEL

N° CP/2014/507 - Aide au sport scolaire - 3313
Aide à l'équitation, aux licences sportives scolaires et aux conventions financières 2014 USEP, SDUNSS, UGSEL 67

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président décide d'attribuer des subventions d'un montant total de 50 456,97 € aux bénéficiaires figurant aux tableaux annexés, selon la répartition suivante :

- 3 412,24 € au titre de l'aide à l'initiation de l'équitation
- 12 484,73 € au titre de l'aide à la licence sportive scolaire
- 34 560 € au titre des conventions d'objectifs

La commission permanente autorise par ailleurs le président du Conseil Général à signer les conventions de financement à intervenir entre le Département et chacun des bénéficiaires suivants :

- Union sportive de l'enseignement du premier degré (USEP)
- Service départemental de l'union nationale du sport scolaire (SDUNSS)
- Union générale sportive de l'enseignement libre 67 (UGSEL67)

Ces conventions sont établies selon le modèle annexé au règlement financier départemental.

Pour extrait conforme :
Pour le Président
La Directrice des services de l'assemblée



Francine THOMAS

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Guy-Dominique KENNEL

